

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Occupation du domaine public

2025/042

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L.2213-1, L.2213-65 et L.2331-4, 8,

Vu le code de la voirie routière, et notamment les articles L 113-2, 115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

Vu le décret N°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32, modifié le 21 juin 2022 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par la délibération n° 2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande présentée le 21 mars 2025 par CAP HORN HABITAT représentée par monsieur HORN Benjamin6, Chemin de l'Ardilas à Cavignac (33620),

#### **ARRETE**

## ARTICLE 1er

Il est autorisé la pose d'un échafaudage pour des travaux de réfection de toiture situé,12, Chemin de Peyvideau 33360 Carignan de Bordeaux. Par mesure de sécurité, il sera formellement interdit de s'en approcher.

## **ARTICLE 2**

Pose et dépose d'un échafaudage à partir du 02 avril 2025 jusqu'au 22 avril 2025.

## **ARTICLE 3**

La signalisation, la protection des personnes et la matérialisation du dépôt de matériaux seront à la charge de l'entreprise et la réglementation en vigueur devra être rigoureusement respectée. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire, cohérente, visibilité des carrefours, panneaux d'accès d'entrées et de sorties de camions etc...). L'entreprise posera une clôture périphérique de protection.

## ARTICLE 4

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée.

## ARTICLE 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne. L'intéressé.

> Pour le Maire, dan délégation Le 25 mars 2025 Pour le Maire, dan délégation Le 400 de la Jeun 16

Lauren



